

2013

**POLITIQUE
ENVIRONNEMENTALE**



Rivière du Nord (près du Parc linéaire – chemin de la Rivière)

TABLE DES MATIÈRES

MOT DU MAIRE	3
MISSION	4
LES GRANDES ORIENTATIONS	5
ENJEUX	5
EAU (EAU POTABLE, EAUX USÉES, EAUX DE PLUIE, NEIGES USÉES).....	6
AIR.....	8
SOLS.....	8
QUALITÉ DE VIE (NUISANCES, ESPACES VERTS ET BIODIVERSITÉ) :	9
GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	11
CONCLUSION.....	12

MOT DU MAIRE



La municipalité de Piedmont continue d'agir pour offrir à ses concitoyens un milieu de vie où la protection de l'environnement devient non seulement une priorité mais un mode de gestion. La municipalité ne peut certes atteindre cet objectif sans l'implication des citoyens.

Cette seconde édition de notre politique environnementale se veut plus détaillée et supportée par un plan d'action qui concrétise les engagements en matière de protection de

Un suivi rigoureux des actions prévues au plan d'action se fera annuellement et, tout en constatant les progrès dans l'atteinte des objectifs, des ajustements pourront intervenir pour se conformer aux impondérables.

Le bilan annuel sera présenté aux citoyens car c'est ensemble que nous pourrons dire :
« **Piedmont est un grand jardin vert** ».

Je me permets de souligner que la création du parc Alfred-Kelly a permis de protéger 20% du territoire de Piedmont. Je souhaite la participation des citoyens à la réalisation de la politique environnementale et n'hésitez pas à consulter notre personnel ainsi que Madame Nathalie Rochon, conseillère responsable du dossier environnement, pour toute question relative à notre politique environnementale.

MISSION

La politique environnementale est un outil efficace pour guider le conseil municipal, son administration et ses citoyens à gérer ses activités de façon responsable en conformité avec les principes du développement durable, c'est-à-dire en tenant compte des aspects économiques, sociologiques et environnementaux afin d'arriver à un résultat optimal.



C'est aussi une démarche concrète qui encadre la poursuite de nos actions pour la protection de notre environnement et l'amélioration de la qualité de vie de nos citoyens et citoyennes.

La politique environnementale fixe des objectifs pour atteindre des résultats concrets à moyen et à long terme, en tenant compte des contraintes budgétaires. Le Service de l'urbanisme et de l'environnement est responsable de l'élaboration, de la réalisation, de l'évaluation et de la progression du plan d'action qui sera associé à notre Politique environnementale, mais une consultation auprès des différents comités et des citoyens est primordiale pour la réalisation de ladite politique. Ainsi un bilan annuel sera présenté au Conseil et au Comité Consultatif en Environnement en novembre de chaque année.

LES GRANDES ORIENTATIONS

La municipalité de Piedmont entend maintenir son image de « grand jardin vert » par un environnement agréable, sécuritaire et paisible où les éléments uniques de Piedmont sont omniprésents, préservés et disponibles pour les générations d'aujourd'hui et de demain.

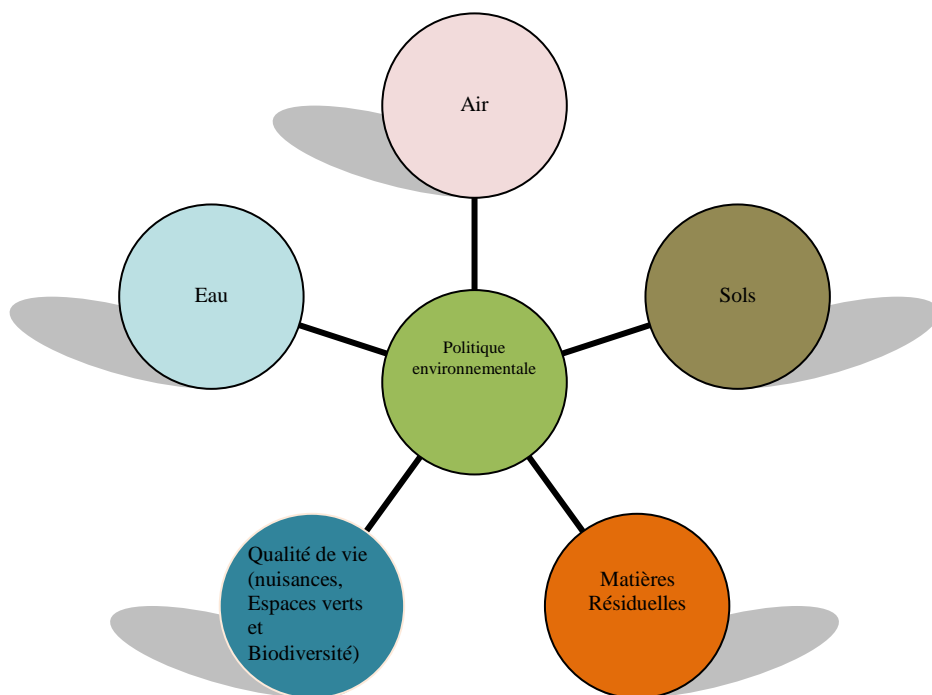
Le développement durable joue un rôle majeur dans l'administration d'une municipalité et se traduit par des gestes concrets au quotidien, dans le cadre de cette nouvelle politique. Pour ce faire, la municipalité s'engage à:

- *Protéger l'environnement;*
- *Prévenir la pollution;*
- *Utiliser adéquatement les ressources naturelles et s'assurer de protéger celles qui sont plus sensibles aux perturbations;*
- *Se conformer à toutes les exigences des lois dans le cadre de ses activités;*
- *Favoriser une participation active et un engagement de la population aux décisions concernant la municipalité;*

ENJEUX

La Politique environnementale repose sur 5 thèmes soit : Eau, Air, Sol, Qualité de vie et Matières résiduelles.

Pour chacun de ces thèmes, la Municipalité s'est fixé les objectifs élaborés dans le PLAN D'ACTION 2013-2018.



EAU (EAU POTABLE, EAUX USÉES, EAUX DE PLUIE, NEIGES USÉES)

La municipalité de Piedmont est traversée du nord au sud par la Rivière du Nord sur plus de 7 kilomètres et comprend de nombreux cours d'eau et marécages sur son territoire. En 2002, la Politique nationale de l'Eau, lancée par le gouvernement québécois, voit le jour. Cette politique vise principalement la protection des rivières et plus particulièrement la Rivière du Nord. L'organisme « l'Agence de bassin versant de la rivière du Nord » ABRINOR est né pour la mise en œuvre de solutions qui aideront à protéger l'eau et les écosystèmes du bassin versant de la rivière du Nord.

Pour s'assurer de l'amélioration de la qualité de l'eau de la Rivière du Nord, la municipalité a vérifié toutes les installations sanitaires des résidences situées en bordure de la Rivière du Nord et ses affluents et a exigé les correctifs appropriés, s'il y avait lieu.

La municipalité, pour protéger et conserver son eau potable, nettoie ses chemins et arrose ses fleurs et aménagements paysagers avec l'eau brute seulement.

Dernièrement, la Municipalité de Piedmont a informé la Régie d'assainissement des eaux usées Piedmont/Saint-Sauveur qu'à la station de pompage boulevard des Laurentides il y a utilisation d'une très grande quantité d'eau potable pour effectuer différentes opérations incluant les « back wash » de 3 à 4 fois par jour, ce qui se traduit par une consommation d'eau potable d'une très grande importance, à savoir 13,1 mètres cubes par jour.

Les membres de la Régie demandent que la firme SIMO analyse la possibilité d'aller chercher l'eau dans la Rivière du Nord en établissant les coûts pour une telle situation. Un rapport de la Régie est attendu.

En 2011, la consommation de l'eau potable était de 445 litres/personne.

ORIENTATION 1 : MAINTENIR LA qualité et de la disponibilité de l'eau potable

ORIENTATION 2 : Améliorer la qualité de l'eau de la rivière du Nord et autres cours d'eau sur notre territoire



AIR

La qualité de l'air est une préoccupation de tous les jours. Le secteur industriel est très limité à Piedmont et ne compte que quelques industries peu polluantes qui rejettent peu de matières dans l'atmosphère. Aussi, plus de la moitié de notre territoire est encore à l'état naturel, ce qui fait de Piedmont un endroit très prisé. Nos importants boisés travaillent activement à purifier l'air et contribuent à la réduction de l'effet de serre pour ainsi offrir une bonne condition de vie aux résidents.

Par conséquent, il est essentiel, à l'aide du règlement d'urbanisme, de maintenir un couvert forestier suffisant pour aider à conserver des milieux sains et frais où les gens auront toujours la possibilité de se ressourcer.

Depuis quelques années, la municipalité a adopté des normes aidant à réduire la pollution atmosphérique.

ORIENTATION 1 : MAINTENIR UNE EXCELLENTE QUALITÉ DE L'AIR ET TRAVAILLER À RÉDUIRE TOUTE POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE

ORIENTATION 2 : CONSERVER LE COUVERT FORESTIER

SOLS

Le territoire de la municipalité de Piedmont couvre une superficie de 24,7 kilomètres carrés. Le paysage naturel comprend diverses caractéristiques telles que des montagnes (dont certains sommets excèdent 350 mètres de hauteur), de

nombreux escarpements rocheux, deux marécages de dimensions importantes et des tourbières. Tous ces éléments amènent des contraintes majeures pour le développement mais aussi créent des composantes intéressantes pour le développement de terrains résidentiels. La municipalité travaille, de concert avec les promoteurs, à la protection de son territoire.

Dans les prochaines semaines, la Municipalité de Piedmont mettra de l'avant un plan d'action pour faire l'inventaire des réservoirs pétroliers sur son territoire et si des interventions sont nécessaires elles se feront en conformité avec le règlement sur les produits pétroliers qui est appliqué par le ministère des Ressources naturelles.

La Municipalité de Piedmont, en mettant en œuvre son plan de gestion environnementale des sels de voirie, déploiera les efforts pour réduire les effets des sels de voirie sur l'environnement sans que soient compromises la sécurité et la circulation des personnes et des biens.

ORIENTATION 1 : CONTRÔLER L'ÉROSION

**ORIENTATION 2 : CONTINUER UNE SAINTE GESTION DES TERRAINS
CONTAMINÉS**

QUALITÉ DE VIE (NUISANCES, ESPACES VERTS ET BIODIVERSITÉ) :

La municipalité de Piedmont a un territoire majoritairement résidentiel mais, elle est coupée par l'autoroute des Laurentides et le boulevard des Laurentides qui sont des sources de bruit importantes.

Notre secteur industriel, concentré dans le secteur central de la route 117, peut apporter de façon ponctuelle quelques sources de pollution sonore étant donné la présence de camions lourds. Au niveau des nuisances, la municipalité travaille

activement à obtenir un territoire distinctif dont les citoyens peuvent être fiers. D'ailleurs, à l'automne 2010, la municipalité a acquis les Carrières T.V. Charbonneau Inc. (environnement 16.5 hectares) situées en plein centre de la municipalité pour en faire un grand parc naturel, lequel emplacement est adjacent à la Sablière Desjardins que la Municipalité a acquis en 2007. Les deux emplacements ont environ 18.70 hectares dont 675 mètres le long de la Rivière du Nord.

Parmi ce vaste territoire naturel se trouvent de nombreux sites offrant des activités récréatives très appréciées par la population en général. La piste cyclable le P'tit Train du Nord offre la possibilité de faire du vélo l'été et du ski de fond l'hiver. Les centres de ski alpin situés sur le chemin de la Montagne et le chemin Avila ainsi que les glissades sur neige sont des sites privés existant depuis plus de vingt ans. La municipalité entretient une piste qui est utilisée l'hiver pour la randonnée de raquette et l'été pour la marche, laquelle est située sur les terrains de la réserve Alfred-Kelly.

Il est très important de souligner que Conservation Nature Canada a acquis en 2010, dans la Municipalité de Piedmont, un terrain de 4.7 kilomètres carrés devenu la Réserve Alfred Kelly, ce qui signifie que ledit terrain est protégé à perpétuité.

La population de Piedmont continue d'avoir accès à ce magnifique terrain pour y pratiquer la marche, la raquette, l'observation des oiseaux, de la faune, de la flore, etc.

ORIENTATION 1 : Réduction et contrôle des nuisances sur le territoire

ORIENTATION 2 : MAINTENIR LA COUVERTURE FORESTIÈRE ET LES ESPACES NATURELS NÉCESSAIRES AU MAINTIEN DE LA BIODIVERSITÉ.

ORIENTATION 3 : SENSIBILISER À L'EMBELLISSEMENT DES PROPRIÉTÉS

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

La municipalité doit encourager davantage ses citoyens à réduire la quantité de déchets dirigés au site d'enfouissement. Le recyclage est aujourd'hui un mode de vie obligatoire dans toutes les collectivités. Notre municipalité s'est dotée d'un écocentre offrant le service de réception de matières diverses qui ne sont pas récoltées lors de la cueillette hebdomadaire des matières recyclables. Quant à la collecte sélective, les citoyens jouent un rôle important et prépondérant afin de réduire la quantité et d'améliorer la qualité des déchets acheminés au centre de tri.



Pour répondre à la Politique gouvernementale, Piedmont de concert avec la MRC des Pays-d'en-Haut, la MRC des Laurentides et cinq autres municipalités de la MRC Antoine Labelle travaillent activement à trouver une technologie de valorisation des matières résiduelles. Lorsque le choix sera arrêté et mis en place, environ 85% des matières sera valorisé et seulement 15 % envoyé au site d'enfouissement.

La gestion des matières résiduelles est un projet commun. La protection de l'environnement et l'utilisation rationnelle des ressources, qui sont des éléments-clés du principe de développement durable. Le plan d'action 2011-2015 de la

Politique environnementale

Juin 2013

nouvelle *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* a pour objectif principal l'élimination d'une seule matière résiduelle au Québec : le résidu ultime.

Quelques statistiques sur le tonnage de récupération pour 2012 :

Matières recyclables : 551,68 t.m.

Résidus verts : 144,00 t.m.

Déchiquetage : 600,00 t.m.

**ORIENTATION 1 : PROMOUVOIR, DE DÉVELOPPER ET DE FAVORISER LES 3RV,
SOIT LA RÉDUCTION, LE RÉEMPLOI, LA RÉCUPÉRATION ET LE
RECYCLAGE AINSI QUE LA VALORISATION DANS UNE
PERSPECTIVE DE CONSERVATION DES RESSOURCES DE
FAÇON À ÉVITER LE PLUS POSSIBLE L'ENFOUISSEMENT**

**ORIENTATION 2 : POURSUIVRE LE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES
RÉSIDUELLES**

CONCLUSION

Nous souhaitons poursuivre et intensifier la réalisation de résultats concrets en environnement avec l'adoption de la Politique environnementale de la Municipalité de Piedmont et de son PLAN D'ACTION 2013-2018.

Chacun a droit à un environnement de qualité. Il est essentiel de voir à la protection de celui-ci et à la sauvegarde des espèces vivantes qui y habitent.

Tous doivent s'approprier cette politique et se sentir impliqués et actifs dans la réalisation des actions.

La population sera mise au courant régulièrement quant à l'adoption de gestes écoresponsables. En optant pour des mesures efficaces de communication et de sensibilisation, les résultats escomptés prendront forme.

TOUS ENSEMBLE, DONNONS-NOUS UNE SANTÉ ENVIRONNEMENTALE.

Maire de la municipalité de Piedmont

Conseillère responsable de l'environnement

Directeur général de la municipalité de Piedmont